

Séance Plénière du 5 juin 2019

AVIS N° 14 - AP 03/2019

Adoption du Budget Supplémentaire (BS) 2019-1 de la CTG

En présence de : Ariane FLEURIVAL – Philippe ALCIDE-DIT-CLAUZEL - Olivier ALFRED – Bruno APOUYOU – Jean-Pierre BACOT - Marc BARRAT - Emmanuel BAZIN de JESSEY - Dominique BONADEI – Rosaline CAMILLE SIDIBE - Raymonde CAPE- Willy CHARLES-NICOLAS – Karyn CORMIER – Marie-Josée CRESSON – Raymonde DE NEEF – Benoît DE THOISY - Sarah EBION – EVE Roland - Monique ELFORT – Paulin FELIX – Roger FLEURIVAL - Joël FRANCILLONNE - Thara GOVINDIN – Raymond HORTH - Franck KRIVSKY – Stéphane LAMBERT - - Didier MAGNAN – Jean-José MATHIAS – Isabelle NIVEAU – Martine NIVOIX – Murielle ORTU – Nicole PALCY – Robert PALOMBI - Pierre PERROT – Chantal PORRINEAU – Valérie ROBINEL – Claude SUZANON

Absents excusés : Aïssatou CHAMBAUD – Jean-Luk LEWEST - Cynthia PIEJOS - Patricia SIMONARD (procuration à Jean-José MATHIAS) – Laure VERNEYRE

Etaient absents : Jean-Marc AIMABLE – Jean-Pierre BEAUFORT - Jean-Marc BOURETTE – Janie CESTO - Marie-Ange CHENIERE JEAN-BAPTISTE - Patrick CHRISTOPHE - Albert DARNAL - Alexandre DE CHAVANNE – Rémi GIRAULT – Camille GUEDON – Annaïg LE GUEN – José MARIEMA - Grégory NICOLET- Georges-Michel PHINERA-HORTH – Antoine PRIMEROSE – Léonard RAGNAUTH – Magali ROBO-CASSILDE – Albert SIONG -

L'Administration territoriale :

- Chrislaine GAUTHIER, Responsable Service Gestion Budgétaire
- Maurice ZEPHIR, DGA Adjoint Pôle Finances
- Yannick BUISSON-ROTSSEN, Service Fiscalité
- Patricia GLAUDIN, DGA Pôle Administration Générale
- Mireilla LAMA DGA Pôle Education, Enseignement Supérieur, Formation et Cohésion Sociale
- Laurent LABARTHE, DGA Pôle Aménagement, Transports, Développement Durable des Territoires
- Thierry JEAN-BAPTISTE, Directeur de la Régie des Transports
- Joëlle CLERX FARNAUD, DGA Pôle Affaires Européennes
- Lucie BLEZES, Pôle Culture, Patrimoine et Identités

L'Administration du CESECEG :

- Madge LUPON, Directrice
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée Cesece
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de Mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Vincent LAGUERRE, Chargé de Mission
- Augustine AUGUSTE, Assistante de Mission
- Béatrice PARESSEUX, Assistante de Mission Présidence
- Sarah MARTEGOUTE, stagiaire Présidence

Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,

Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux,

Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG),

Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres,

Vu la délibération de la séance plénière d'installation et d'élection de l'Assemblée du Cesece Guyane du 26 avril 2018 et de sa Présidente, Ariane FLEURIVAL,

Vu la délibération de la séance plénière de vote du règlement intérieur du Cesece Guyane du 5 juin 2018,

Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane du 31 mai 2019,

Entendu l'Avis de la commission finances, budget, évaluation des politiques publiques du 3 juin 2019,

Entendu l'Avis de la Section économique, sociale et environnementale du 4 juin 2019,

Entendu l'avis de la Section Culture, Education et Sport du 4 juin 2019,

Entendu le rapport n° AP-2019-29-5 du Président de la CTG;

.....

2

Les Conseillers saluent la présentation du document budgétaire qui montre l'évolution de l'enveloppe sur plusieurs années.

Après les explications de l'administration territoriale et l'avis de la section économique, ils proposent de s'auto-saisir de la question du rééquilibrage des recettes fiscales de la Guyane par rapport à celle de l'Outre-Mer qui a évolué en 50 ans.

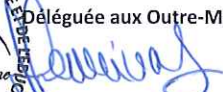
En effet, il faut prendre en considération la situation de la Guyane qui bénéficie du niveau de dotations le plus faible qui ne permet pas à la CTG de répondre aux besoins du territoire.

L'Assemblée du CESECEG émet un avis favorable.

Abstention	Contre	Pour
0	0	37

Fait et délibéré en séance plénière le mercredi 5 juin 2019

La Présidente du Ceseceg
1^{ère} Vice-Présidente du Cesece France
Déléguée aux Outre-Mer



Ariane FLEURIVAL

